

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 35

- Présents : 23

- Procurations / 1

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

Approbation compte rendu de séance
du Bureau syndical du 8 septembre
2011

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du bureau syndical du 8 septembre 2011 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI la lecture de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu du 8 septembre 2011 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : 24 | |

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

**Information sur décisions prises au titre
de l'article L 2122.22 du CGCT**

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean Claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean Claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir prendre acte des décisions prises par l'exécutif territorial en vertu de l'article L 212.22 du CGCT

- Décision N°7/2011 - Avenant N°1 au contrat de location de service avec ANET (entretien vêtement de travail) U1481 du 31.01.2007
- Décision N°9/2011 - Marché de service Transfert et transport des produits de la collecte sélective attribué à VEOLIA pour 22 356 €HT
- Décision N°10/2011 - Marché d'étude géotechnique - Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Cugnaux attribué à la Société Hydrogéotechnique sud-ouest pour 13 857 €HT
- Décision N°11/2011 - Marché d'étude olfactive station d'épuration de Cugnaux attribué à la société AROMA CONSULT pour 6 700 €HT
- Décision N°12/2011 - Marché de travaux de réfection de branchements eau potable Rue Savignol et Rue du 11 Novembre à SEYSSES attribué à MIDI TP pour 110 947.94 €HT
- Décision N°13/2011 - Marché de réhabilitation canalisations Eaux usées /lotissements LAPRADE et CHANTERELLE à FROUZINS pour 84 300.76 €HT
- Décision N°14/2011 - Marché de mission de maîtrise d'œuvre station d'épuration de Saint Clar de Rivière attribué à la société PURE ENVIRONNEMENT pour 35 000 € HT.

Il est demandé aux Membres du Comité syndical de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DONT ACTE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N °77 / 2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

Acquisition parcelle de terrain à
COLOMIERS HABITAT - Autorisation
signature convention servitude de
passage et convention de déversement
des eaux usées - FROUZINS

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le SIVOM de la Saurdrone a pour projet la réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées sur la commune de Frouzins - Route de Plaisance.

Ce poste permettra l'extension du réseau d'évacuation des eaux usées Route de Plaisance.

La parcelle envisagée pour l'implantation du poste est la parcelle cadastrée n°64 section AO d'une contenance totale de 7228m², propriété de Colomiers Habitat.

Le SIVOM de la Saurdrone souhaite acquérir une surface d'environ 105 m² pour l'édification du poste, à extraire de la parcelle AO n°64. Le prix d'achat proposé est l'Euro symbolique.

L'implantation du poste nécessite également un raccordement de la canalisation de refoulement depuis cet équipement vers le réseau privatif de Colomiers Habitat qui sera formalisé par la signature d'une convention déversement et la signature d'une servitude de passage de canalisation publique sous domaine privé (tronçon du poste jusqu'au réseau privatif).

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle Section AK n° 64 sur la commune de Frouzins pour une contenance d'environ 105m² et pour un prix de 1 € symbolique.
- D'autoriser la signature d'une servitude de passage de canalisation publique sous domaine privé.
- D'autoriser le Président à signer la convention de déversement des eaux usées dans le réseau privatif de Colomiers Habitat.
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : 24 | |

 Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

Convention d'accès à l'Extranet-Carières du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale met à disposition une convention d'accès à l'Extranet-Carières dans le but de faciliter la gestion des carrières des agents territoriaux.

Cette convention permet un accès personnalisé et sécurisé à des informations statutaires, ainsi qu'aux dossiers individuels de carrières de chaque agent. Cet outil permet également à terme, de préparer de manière dématérialisée les dossiers à présenter en commission administrative paritaire et de restituer les divers arrêtés via cette plate-forme électronique.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention à passer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale à titre gratuit.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

**APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 N° R010VRD03 - ROQUES SUR
GARONNE / PLACE JEAN JAURES RD42
TRAVAUX URBANISATION**

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'urbanisation à ROQUES SUR GARONNE PLACE JEAN JAURES - RD42

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

**ROQUES SUR GARONNE PLACE JEAN JAURES RD42
TRAVAUX URBANISATION**

Le montant des travaux s'élève à la somme de :

Place haute : 537 912.50 €

Place basse : 360 815.00 €

TOTAL HT : 898 727.50 €

TOTAL TTC : 1 074 878.09 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

**P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : 24 | |

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

**Vente véhicules de service à la Mairie
de FROUZINS**

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la vente de deux véhicules de services inutilisés. La Mairie de FROUZINS se porte acquéreur desdits véhicules, sous la désignation suivante :

- Modèle RENAULT CLIO - immatriculation : 612 AEX 31
- Modèle OPEL COMBO - immatriculation : BR 205 BF

Le montant total est estimé à : 1 500 € TTC

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter cette proposition
- D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations / | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : 24 | |

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :**Vente véhicule de service**

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la vente d'un véhicule de service inutilisé. Monsieur Marc RIEUNAU se porte acquéreur dudit véhicule, sous la désignation suivante :

- Modèle SCENIC - immatriculation : 483 CJG 31

Le montant est estimé à : 11 000 € TTC

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter cette proposition
- D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|------------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations : | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : 24 | |

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 /2011 -
BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES : MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver la décision modificative N° 1 - BUDGET PRINCIPAL, selon la répartition suivante :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
|---|--------------------|--------------------|
| D 6135 - 020 : Locations mobilières | 2 000,00 € | |
| D 616 - 020 : Primes d'assurances | 30 000,00 € | |
| R 6419 - 020 : Remb. Rémunérations de personnel | | 32 000,00 € |
| Total | 32 000,00 € | 32 000,00 € |

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la DM n° 1 - budget principal, ainsi présentée
- D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011

Nombre de Membres du Comité

| | |
|---------------------------|----|
| - En exercice : | 35 |
| - Présents : | 23 |
| - Procurations : | 1 |
| - Absents : | 12 |
| Ayant pris part au vote : | 24 |

Date de la convocation : 18.09.2011

OBJET :

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

L'an deux mil onze et le vingt six Septembre à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain PACE - Guy BERMOND - Alain AUBERT - Paul PERIER - José PUJADES - Jean Louis DUPIN - José PHILEMONT MONTOUT - Jean claude PONS - Jeanine LACAMPAGNE-BOURGARD - Jean claude BOURG - Robert ABGRALL - André MARTY - Mario ISAIA - Serge GORCE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Geneviève FABRE - Marc PASIAN - Gilles DADOU - Jean Claude BOUZI -

Suppléant : Mario D'ORSO

ETAIENT EXCUSES: MM Alain BERTRAND - Jacques LAFORGUE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Michel FERRAND - Brigitte MORAN - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Olivier LEFEVRE - Patrick EYNARD - Albert GARCIA - Ch BOUGUEMARI

PROCURATION : Marie Christine MORINEAU à Guy BERMOND

Monsieur le Président expose que le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995 vient compléter la loi n° 95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995 a donc pour objectif de préciser les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports.

Le Président du syndicat est donc tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'activité au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ce rapport doit être adressé à Monsieur le Préfet.

Les communes membres du syndicat devront présenter ce rapport à leur propre conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, conformément à l'article L 1411-13 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les quinze jours suivant son adoption en conseil municipal. Le public est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article 5 du décret n° 95-635).

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président présente également le bilan d'activité du syndicat accompagné du compte administratif 2008.

Monsieur le Président peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. Ce rapport doit être communiqué par chaque maire au conseil municipal lors d'une séance publique, au cours de laquelle les délégués de chaque commune peuvent être entendus.

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2010 .

Après lecture et discussion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan d'activité 2010 du SIVOM de la SAUDRUNE
- De prévoir la diffusion aux communes membres de ce document dans les conditions énoncées ci-dessus

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
ALAIN PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 28.09.2011
De la Publication le 28.09.2011